

Ce bilan reprend les principaux indicateurs RH 2019.

### TAUX DE RETOUR

**59%**

269 communes ont transmis leur bilan sur 456 recensées

2667 agents recensés dans ces collectivités dont 2063 fonctionnaires, 310 contractuels et 294 contractuels sur emploi non permanent

### Effectifs

#### 77% des agents sont fonctionnaires



#### 22 % des contractuels permanents en CDI

#### Précisions emplois non permanents

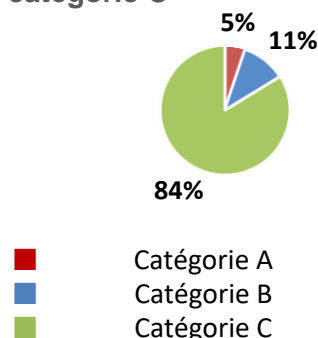
- ⇒ 8 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 67 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

### Caractéristiques des agents permanents

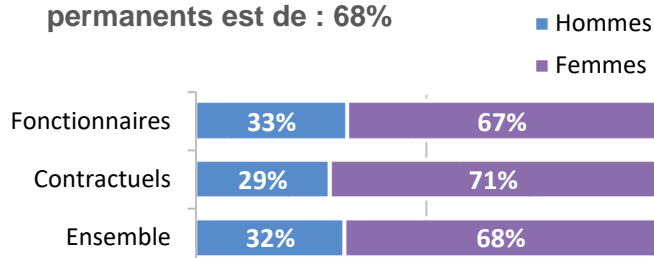
#### 56% d'agents relèvent de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nbre moyen
Administrative	27%	20%	26%	2
Technique	57%	51%	56%	5
Culturelle	2%	7%	2%	0
Sportive	1%	2%	1%	0
Médico-sociale	7%	5%	7%	1
Police	1%		1%	0
Incendie				0
Animation	6%	15%	7%	1
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>

#### 84% d'agents relèvent de la catégorie C



#### Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 68%

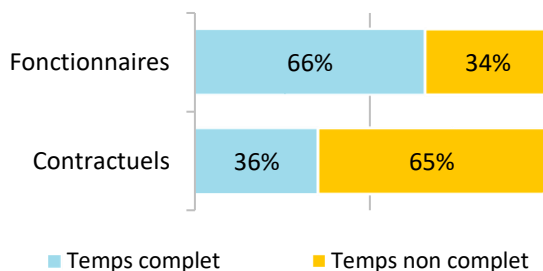


#### Le cadre d'emplois des Adjointes techniques représente 48%

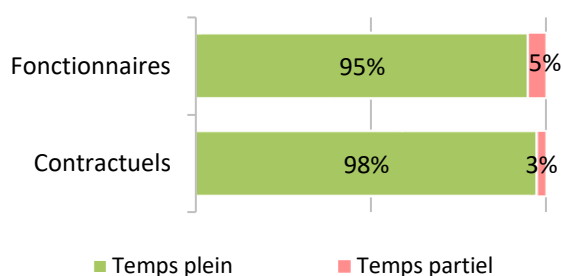
Cadres d'emplois	% d'agents
<b>Adjointes techniques</b>	<b>48%</b>
Adjointes administratifs	17%
Adjointes d'animation	7%
Rédacteurs	6%
ATSEM	5%

## Temps de travail des agents permanents

66% des fonctionnaires à temps complet contre 36% des contractuels



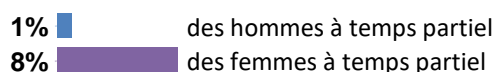
5% des fonctionnaires à temps partiel contre 3% des contractuels



Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	72%	80%
Animation	46%	90%
Médico-sociale	38%	50%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



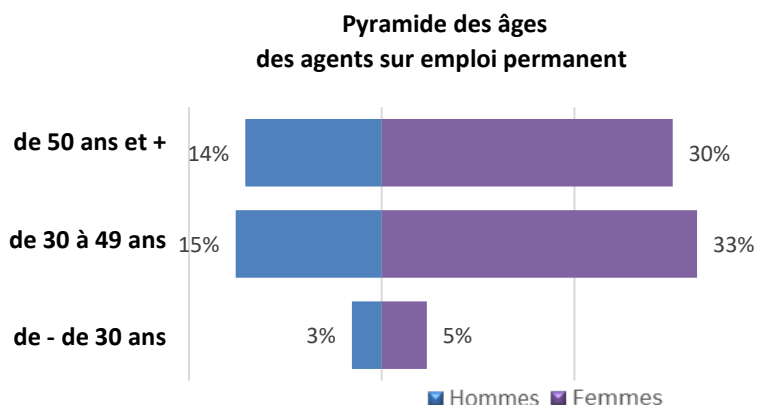
## Pyramide des âges

En moyenne, les agents ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,65
Contractuels permanents	42,31
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>46,89</b>

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	37,29



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

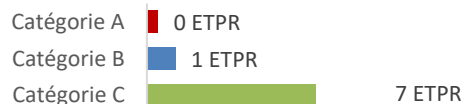
## Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 9 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 7 fonctionnaires
- > 1 contractuels permanents
- > 1 contractuels non permanents

Répartition des ETPR permanents moyens par catégorie



16 738 heures rémunérées en 2019 par collectivité

## Positions particulières

En moyenne par collectivité :

- > Moins de un agent mis à disposition dans la collectivité
- > Moins de un agent mis à disposition dans une autre structure
- > Moins de un agent en congés parental

- > Moins de un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
- > Moins de un agent détaché au sein de la collectivité
- > Moins de un agent détaché dans une autre structure
- > Moins de un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)

## Mouvements

- En 2019, 1 arrivée d'agent permanent et 1 départ en moyenne par collectivité

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique 31/12/2018	Effectif physique au 31/12/2019
2 353	2 373

<sup>1</sup> cf. page 7

### Variation des effectifs\*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019

Fonctionnaires	↗	0,3%
Contractuels	↗	7,6%
<b>Ensemble</b>	↗	<b>1,3%</b>

- Principales causes de départ d'agents permanents

<b>Départ à la retraite</b>	<b>26%</b>
Fin de contrats remplaçants	25%
Démission	18%
Mutation	15%
Autres cas	5%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

<b>Arrivées de contractuels</b>	<b>36%</b>
Remplacements (contractuels)	21%
Recrutement direct	15%
Voie de mutation	14%
Intégration directe	10%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2019 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2018) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2018)

## Évolution professionnelle

- 675 avancements, promotions ou réussites à concours en 2019

435 femmes nommées suite à avancement, promotion ou réussite à concours

240 hommes nommés suite à avancement, promotion ou réussite à concours

## Sanctions disciplinaires

- 10 sanctions disciplinaires prononcées en 2019 parmi les 269 collectivités concernées

### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2019

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	3	2
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	1
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	1

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

3 sanctions prononcées à l'encontre d'agents contractuels

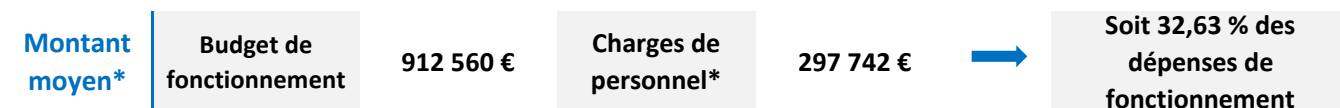
- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2019)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	64%
Autres	18%
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	9%

## Budget et rémunérations



- Les charges de personnel représentent 32,63 % des dépenses de fonctionnement



\*Calculé sur les collectivités ayant renseigné un montant

### Montant moyen - Emplois permanents

<b>Rémunérations annuelles brutes :</b>	<b>193 142 €</b>
Primes et indemnités versées :	24 649 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	1 944 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	1 776 €
Supplément familial de traitement :	1 988 €
Indemnité de résidence :	31 €

### Montant moyen - Emplois non permanents

<b>Rémunérations annuelles brutes :</b>
<b>10 238 €</b>

- Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	43 170 €	35 524 €	19 704 €	26 678 €	24 708 €	14 125 €
Technique	41 609 €	32 498 €	34 666 €	22 053 €	22 088 €	22 114 €
Culturelle	32 780 €	29 358 €	32 214 €	16 178 €	23 886 €	s
Sportive	s	s	30 756 €	14 329 €	s	s
Médico-sociale	32 020 €	51 305 €	s	s	17 296 €	12 921 €
Police Incendie	s	s	s	s	29 528 €	s
Animation	s	s	59 164 €	s	21 886 €	16 218 €
<b>Toutes filières</b>	<b>40 962 €</b>	<b>35 667 €</b>	<b>24 791 €</b>	<b>22 104 €</b>	<b>22 250 €</b>	<b>19 111 €</b>

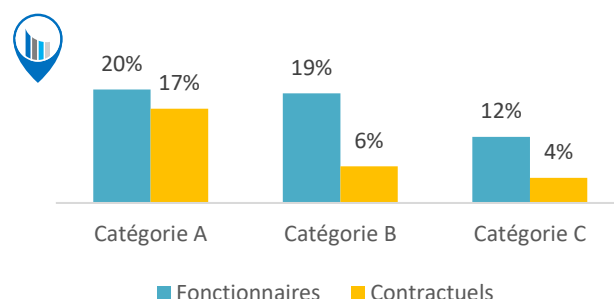
\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

- La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 12,76 %

ion

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
<b>Fonctionnaires</b>	<b>13,29%</b>
<b>Contractuels emplois permanents</b>	<b>8,05%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>12,76%</b>

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



⇒ 69% des collectivités concernées par des heures supplémentaires et complémentaires, soit 268 heures en moyenne

- 10% des collectivités adhèrent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

30% des collectivités ont conventionné avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de leurs anciens fonctionnaires

## Absences (nouveau 2019 - agents présents au

En moyenne, 13,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2019 par fonctionnaire



> En moyenne, 5,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2019 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,56%	1,21%	2,37%	0,98%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	3,77%	1,44%	3,44%	0,98%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	4,17%	1,66%	3,82%	1,23%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 35,7 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

1 accidents\* du travail déclarés en moyenne par collectivité concernée

> 2,7 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 32 jours d'absence consécutifs par accident du travail

\*nombre moyen

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

1,2 travailleur handicapé employé sur emploi permanent en moyenne par collectivité concernée



⇒ 0,1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée

⇒ 85 % sont fonctionnaires\*

⇒ 91 % sont en catégorie C\*

⇒ 989 € de dépenses en matière de handicap par collectivité

\* sur les emplois permanents

## Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Moins de un assistant de prévention désigné dans la collectivité en moyenne

FORMATION

1,3 jour de formation lié à la prévention (habilitation ou formation obligatoire)

Coût moyen des formations : 99 €

Coût par jour de formation : 77 €

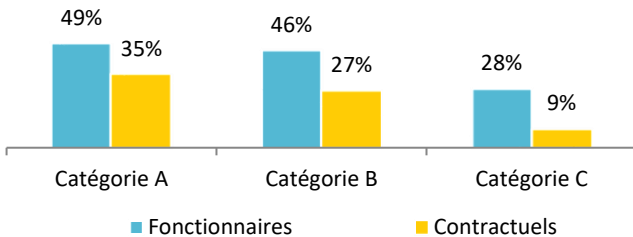
DOCUMENT DE PRÉVENTION

28% des collectivités disposent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

## Formation (nouveau 2019 - agents présents au 31/12/2019)

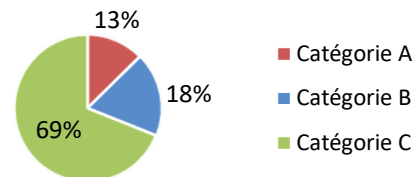
- En 2019, 28,5% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2019



- 10 jours de formation suivis par les agents permanents par collectivité

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



- 2 630 € ont été consacrés à la formation par collectivité en 2019

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	72 %
Autres organismes	20 %
Frais de déplacement	7 %

- Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,1 jour par agent



Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	73%
Autres organismes	26%
Interne à la collectivité	1%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

- Participation des collectivités à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	102 254 €	75 618 €
Montant moyen par bénéficiaire	196 €	114 €

- L'action sociale des collectivités

17% de collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales propre à leur collectivité

38% de collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales inter-collectivité

6% de collectivités prévoit des prestations sociales servies directement aux agents

43% de collectivités prévoit des prestations sociales servies directement aux agents via un COS

## Relations sociales

- Jours de grève

9% de collectivités concernées par des jours de grève

- Commissions Administratives Paritaires

- Comité Technique Local

## Précisions méthodologiques

### <sup>1</sup> Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2018

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2019

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2019

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2018
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2018

### <sup>2</sup> Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2019} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

<b>1. Absences compressibles :</b> Maladie ordinaire et accidents du travail	<b>2. Absences médicales :</b> Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	<b>3. Absences Globales :</b> Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du Bilan Social 2019. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du Bilan Social.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : décembre 2020

Version 11